



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 6, numéro 16
Juillet-Décembre 2023
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

DEFICITS DES ETATS EN AFRIQUE CENTRALE DANS LA CONSTRUCTION DE L'INTEGRATION CONTINENTALE

Patou YUBA DIZENZA

Chef de Travaux et Doctorant en Relations Internationales de l'Université Pédagogique Nationale
(UPN)/Kinshasa-RDC

RESUME

Cette étude décrypte les différents problèmes au cœur du blocage de l'émergence de l'intégration économique dans la sous-région d'Afrique centrale. Ces déficits décelés sont à la fois économique et politique en passant par l'aspect sociologique.

Il ressort de ces analyses que la construction de l'intégration des Etats d'Afrique centrale nécessite la prise en compte des variables suivantes : l'efficacité des opérations économiques ; la durabilité des projets d'intégration ; la performance économique des pays membres de la CEEAC ; l'amélioration du dialogue politique et diplomatique entre les Etats ; l'appui et le soutien des Etats à la résolution des problèmes d'insécurité et d'instabilité par la mutualisation des forces.

Mots-clés : *Afrique centrale, intégration régionale, Etat.*

ABSTRACT

This study deciphers the various problems at the heart of the blockage to the emergence of economic integration in the Central African sub-region. The deficits identified are economic, political and sociological.

These analyses show that building the integration of Central African states requires the following variables to be taken into account: the efficiency of economic operations; the sustainability of integration projects; the economic performance of ECCAS member countries; the improvement of political and diplomatic dialogue between states; the support and backing of states in resolving problems of insecurity and instability by pooling forces.

Keyword : *Central Africa, regional integration, State.*

INTRODUCTION

Au lendemain des indépendances des Etats africains, ces nouveaux Etats en relations internationales se sont retrouvés dans une situation de fragilité économique susceptible de faire d'eux une proie facile à l'économie mondiale et donc vulnérable à la mondialisation.

La singularité et le manque de compétitivité consécutive au manque d'industrialisation des économies africaines ont été l'un des mobiles qui ont favorisé l'idée de création d'une intégration économique dans le continent. Les divergences et la quête de leadership entre le groupe d'Accra et de Casablanca ont fini par obliger les dirigeants africains à aller par pallier en créant et en renforçant, selon le Plan d'Action de Lagos, des regroupements régionaux dès la moitié de la décennie 1970, soit en 1975.

C'est à ce titre que l'on va compter en Afrique les cinq regroupements régionaux phares que sont : l'Union du Maghreb Arabe (UMA), la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), la coopération de l'Afrique de l'Est (EAC) et la communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC).

Ces différentes structures d'intégrations sous-régionales en Afrique comme d'autres dans le continent s'inscrivent dans le processus d'intégration régionale pour son émergence économique, sociale, culturelle et politique. Ces dernières sont créées dans l'objectif de mouvoir les relations internationales africaines qui peinent à assurer et à assumer la souveraineté des Etats, car le continent noir manque cruellement de moyen (économique) pour le faire. Sans économie, il est difficile d'avoir une place ; c'est-à-dire jouer un rôle et gagner un rang sur la scène internationale.¹

¹ YUBA D., L'Afrique face à l'économie mondiale : un enjeu de survie des Etats du continent, Mémoire de licence, UPN, 2008.

Ainsi, la présente étude s'attelle à décrypter la construction de l'intégration régionale africaine ; le rôle des Etats d'Afrique centrale dans la construction de l'intégration sous-régionale ; les déficits des Etats en Afrique centrale ainsi que les constats faits.

I. CONSTRUCTION DE L'INTEGRATION REGIONALE AFRICAINE

Après plusieurs réunions panafricaines tenues sur le sol africain, l'OUA fut créée le 25 mai 1963 avec comme missions principales : la décolonisation totale du continent africain et la réalisation de l'intégration économique du continent. Si la première mission est une réussite depuis les indépendances des pays africains lusophones, la deuxième peine encore à se réaliser.

Il sied de noter que régionalisation et régionalisme sont deux concepts qui se confondent souvent dans les études portant sur l'intégration régionale. Toutefois, bon nombre d'auteurs s'accordent à dire qu'il y a une différence entre ces deux concepts. Ainsi, la régionalisation désigne une concentration des flux économiques dans une zone géographique donnée, le régionalisme quant à lui est « strictement mobilisé pour qualifier des processus de construction "politique" : des règles communes sont instaurées par des États voisins qui n'entretiennent pas de relations économiques plus intenses que la moyenne mondiale.

De ce qui précède et au regard du thème développé, il sied également d'élucider la compréhension des concepts Intégration économique et intégration régionale, les deux étant parfois utilisés pour expliquer le degré d'institutionnalisation et sur l'objectif principal d'un regroupement régional.

L'intégration économique désigne la régionalisation des échanges économiques alors que l'intégration régionale est une notion multi-domaine qui prend en compte la gestion d'un espace géographique déterminé.

De cette explication épistémologique, la stratégie globale de développement du continent africain repose sur l'intégration économique régionale, telle qu'adoptée et poursuivie par le Sommet de l'Union africaine.

En 1991, les chefs d'État et de gouvernement africains ont signé le Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja), définissant les principes directeurs et les objectifs, ainsi que le cadre régional visant à renforcer le programme d'intégration (traité d'Abuja de 1991).

II. ROLE DES ETATS D'AFRIQUE CENTRALE DANS LA CONSTRUCTION DE L'INTEGRATION SOUS-REGIONALE

Ces dernières années, les faiblesses en matière économique, sécuritaire et la garantie de bien-être des populations sont devenues de plus en plus apparentes dans les Etats de l'Afrique centrale, ceci peut également s'expliquer par le développement d'un nouveau contexte international. Désormais moins disposés à fermer les yeux sur les lacunes dans l'accomplissement des fonctions régaliennes, les gouvernements occidentaux et les organismes internationaux exercent une pression de plus en plus grande sur les régimes africains, tout en essayant de rendre plus transparents la politique et le fonctionnement de ceux-ci. Comme le note Mwayila Tshiyembe, « à l'heure de la mondialisation, l'Afrique est encore victime de la myopie intellectuelle et politique de ses élites dirigeantes qui, obnubilées par la prédation, n'ont pas voulu couper les ponts avec l'économie du pacte colonial.... ».²

Finalement, les carences de l'Etat dans ses fonctions de garant du bon fonctionnement de la vie nationale s'expriment également par le biais d'un phénomène paradoxal. Au lieu de satisfaire les attentes et les besoins de paix, sécurité et de bien-être à l'intérieur du territoire, l'Etat et ses institutions sont au contraire susceptibles, dans certains cas, de se montrer eux-mêmes producteurs de la pauvreté et d'insécurité.

C'est dans cette optique que la gestion des conflits en Afrique centrale semble s'imposer avec noblesse, nous dirons même avec prestance, dans le cadre d'une Union Africaine dont les Etats parties à l'Acte constitutif sont dorénavant déterminés à enclore les crises et les jeter hors du continent.

² MWAYILA T., L'impact géopolitique des Etats continents sur la régionalisation de l'économie mondiale : le cas du nouveau partenariat Afrique/Chine/Brésil, dans *Présence Africaine*, n°175-176-177, 2008, pp. 517-527.

Cette sincère volonté s'affiche dans le préambule de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine, d'abord en ces termes : « conscients du fait que le fléau des conflits en Afrique constitue un obstacle majeur au développement socio-économique du continent, et de la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité comme condition préalable à la mise en œuvre de notre agenda dans le domaine du développement et de l'intégration ».

Delphine Lecourte affirme que la création du CPS consiste en la prise en charge par l'Afrique elle-même de la résolution de ses propres différends, la paix constituant une condition préalable à la sécurité et au développement du continent. C'est la raison pour laquelle les Etats africains ont décidé, par la déclaration du Caire de Juin 1993, de créer un instrument à l'échelle continentale, le « mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits » de l'OUA dont la direction et la coordination des activités entre les sessions ordinaires de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement étaient assurés par l'organe central. Elle a démontré que l'UA s'est impliquée dans tous les conflits africains, à savoir au Sahara occidental, en Angola, au Mozambique, en Erythrée, en Somalie, en Côte d'Ivoire, en RDC, en République du Congo, en RCA, au Burundi, aux Comores, au Liberia et au Soudan.³

De la même manière, la mise en place des zones économiques régionales dans lesquelles des pays centrafricains, pour des raisons historiques, géographiques, culturelles, économiques ou politiques, cherchent à créer une zone de stabilité, de croissance ou de solidarité qui a souvent facilité l'intégration régionale à l'économie mondiale. Pour les pays africains, qui sont tous handicapés par la petite taille de leurs infrastructures de base et insuffisance de leurs ressources financières et humaines, l'intégration régionale peut effectivement accélérer le développement. Elle permet notamment de réaliser des économies d'échelle et de rationaliser les processus de production, ce qui rend les entreprises compétitives sur les marchés internationaux.

³ LECOURTE D., « Le CPS de l'UA : clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? », dans *Afrique contemporaine*, n°212, 2004, p. 9.

D'autres aspects de l'intégration régionale des Etats de l'Afrique centrale comme l'harmonisation des règles et des processus, la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux et l'élimination des obstacles douaniers peuvent établir un climat d'affaires qui attire et encourage l'activité du secteur privé

La raison d'être des Etats centrafricains est liée, en quelque sorte à la question de l'applicabilité de la logique hobbesienne au cas des quatre Etats centrafricains. Dans quelle mesure, leur raison d'être repose-t-elle vraiment en premier lieu sur le devoir de garantir la sécurité et le bien-être de la population.

Or, dans chacun des Etats centrafricains, comme notamment dans celui de la plupart des Etats africains en général, ce consensus entre la population et le système politique n'a jamais été trouvé, ou même cherché ; un contrat déterminant les fonctions de l'Etat, tel que le prévoyait Thomas Hobbes, n'existe donc pas.

Outre le fait que la création des Etats ne semble, dès le début, ne pas avoir reposé sur la volonté de garantir la paix, la sécurité et le bien-être, une deuxième raison pour expliquer les lacunes des Etats, en tant que garant principal du bon fonctionnement de la vie nationale, peut être vu sous forme de problèmes structuraux.

Premièrement, ceux-ci peuvent se manifester sous forme d'un manque de capacités qui empêcherait les Etats et leurs gouvernements de répondre aux besoins sécuritaires dans le pays. A priori, ce manque peut-être lié à la simple absence, voire à l'indisponibilité de moyens et de ressources, pour des raisons de pauvreté ou de pénurie. Or, dans le cas des Etats d'Afrique centrale, tous disposent d'une relative abondance en matières premières, et pourraient, de ce point de vue, théoriquement avoir accès aux capacités requises.

Une explication plus pertinente semble ainsi se présenter sous la forme de problèmes de gestion de ces ressources et de leur usage inefficace.

L'analyse de ce point nous permet de comprendre, que depuis la situation des Etats de l'Afrique centrale ces dernières années, rend plus transparent le contexte politico-sécuritaire des Etats centrafricains et a permis de mettre davantage en lumière les déficiences et le dysfonctionnement des secteurs publics dans la construction régionale. La question qui se pose alors est de savoir comment expliquer cette impuissance de l'Etat pour répondre suffisamment aux besoins sécuritaires et garantir le bien-être économique, ce qui, finalement, met en péril la stabilité dans chacun des pays de la région. Pour quelles raisons, ces Etats n'arrivent-ils donc pas, par leurs actions et leurs politiques en tant qu'acteurs sécuritaires, à rétablir et à consolider la cohésion politique et économique.

III. DEFICITS DES ETATS EN AFRIQUE CENTRALE

De nombreux défis se posent avec acuité à l'Afrique, notamment dans les Etats centrafricains qui se regroupent au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale. Dans ce point, nous analyserons respectivement quatre facteurs qui peuvent illustrer le déficit des Etats centrafricains dans la construction régionale ; il s'agit des déficits structurel, conjoncturel, le paradoxe des ressources naturelles ainsi que la question culturelle.

III. 1. Le déficit structurel

Malgré que la liste n'est pas exhaustive, dans cette réflexion, nous pensons que deux grands causes militent en défaveur des Etats de l'Afrique centrale dans la construction régionale, il s'agit notamment de : les faiblesses de l'organisation sociale et la fragilité des structures de l'Etat.

La faiblesse d'agir des Etats de l'Afrique centrale est devenue de plus en plus visible par la propre vulnérabilité des institutions publiques face à certaines menaces qui guettent la plupart des Etats de la région. Force est de constater que, malgré les politiques d'ajustement structurel, l'Afrique centrale est demeurée principalement la partie du continent où s'accumulent plusieurs problèmes d'ordre économique, politique et sécuritaire.

On assiste à l'épuisement du modèle de développement économique et politique mis en place par différents Etats centrafricains et surtout à travers la structure régionale qu'est la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), modèle qui peine à mettre en place une zone de libre-échange et à résoudre la question des conflits armés qui pullulent dans le coin .

Malgré certains signes de reprise, l'Afrique centrale prise dans des trappes qui conduisent à une relative marginalisation et à une divergence vis-à-vis des pays développés et émergents, reste largement à l'écart de la dynamique mondiale.⁴

III. 2. Le déficit conjoncturel

Au-delà des divergences nationales et des évolutions conjoncturelles, on peut noter d'importants déséquilibres sectoriels (en termes de croissance agricole limitée et de désindustrialisation), une rupture des grands équilibres financiers, un déclin durable du taux d'épargne et une croissance des secteurs non productifs (tertiaire, administration...) et la résurgence de l'insécurité.

Les vingt dernières années rendent plus transparent le contexte politico-sécuritaire des Etats d'Afrique centrale et a permis de mettre davantage en lumière les déficiences et le dysfonctionnement des secteurs publics.

A ce stade, il sera question des concepts de sécurité et développement économique. En vue des transformations et de l'élargissement que ceux-ci ont subis au cours des dernières années, à quel point seraient-ils donc envisageable que le fonctionnement insuffisant de ces Etats s'explique par leur impuissance face à un devoir de plus en plus grand, voire peut-être insurmontable.

⁴ HUGON P., « Nouveaux défis économiques et financiers en Afrique subsaharienne », dans *Revue internationale et stratégique*, n° 46, 2002/2, pp. 107-118.

La question qui se pose alors est de savoir comment expliquer cette impuissance de l'Etat pour répondre suffisamment aux besoins sécuritaires et garantir la sécurité, ce qui, finalement, met en péril la stabilité dans chacun des pays étudiés. Pour quelles raisons, ces Etats n'arrivent-ils donc pas, par leurs actions et leurs politiques en tant qu'acteurs de développement, à rétablir et à consolider la résilience économique et la cohésion politique ?

Dans un premier temps, il est question de se dire que les Africains sont responsables de l'insécurité qui gangrène dans la partie centre de leur continent. Il ne faut pas avoir des lunettes spéciales pour voir que le népotisme, le clientélisme, la corruption, la mauvaise gouvernance, l'exclusion de certaines couches sociologiques et sociales ainsi que la crise identitaire sont autant de cocktail Molotov à même de mettre en péril la paix dans les différents Etats de la région (les cas de la République Centrafricaine, de la RDC, du Tchad, du Burundi en proie à l'insécurité à cause des éléments ci-haut cités) et il s'agira aussi de savoir que le mode d'accession au pouvoir dans ces Etats est une source d'implosion et d'embrasement latent pouvant à court, moyen et long terme créer des tensions pouvant aboutir à des sanctions politiques inorganisées.

Deuxièmement, l'Afrique est le seul continent au monde où la pauvreté est en progression et, au rythme actuel, l'absolue pauvreté concerne environ 51% des populations du continent qui compte déjà 34 des 49 pays les moins avancés du monde.⁵

Une autre cause endogène du problème de l'intégration des Etats centrafricains s'avère être les capacités disponibles, à savoir, si ces Etats ont à leur disposition les ressources nécessaires pour pouvoir agir en fonction des besoins économiques et sociaux de leurs ressortissants, et si ces moyens servent effectivement à cet objectif.

Il sied également de savoir que ces Etats sont presque assujettis sur le plan des relations internationales et surtout vis-à-vis de l'Union Européenne qui exerce un impérialisme avec comme conséquence majeure le sous-

⁵ NGUEMBOCK S., « Analyse transversale des défis de la paix en Afrique », disponible sur *irenees.net*, Paris, 2009.

développement de la région à travers les différents accords de coopération (ACP-UE) qui ne servent presque à rien sauf à enrichir les pays européens. C'est un impérialisme économique qui se prolonge dans la sphère politique.

III. 3. Le paradoxe des ressources naturelles

La partie centrale du continent africain est généreusement pourvue en ressources, terres productives et richesses naturelles précieuses, renouvelables (eau, forêts et poissons, notamment) ou non (charbon, gaz, pétrole et autres minéraux).

Dans des circonstances appropriées, l'essor des ressources naturelles peut être un moteur essentiel de la croissance, du développement et du passage d'un artisanat familial à une production d'usine. En effet, lorsque l'approche retenue est adéquate, les ressources naturelles peuvent permettre de transformer une économie à faible valeur qui repose sur les exportations de produits primaires en une économie disposant d'une importante base manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre.⁶

Le blocage des Etats de l'Afrique centrale dans le développement économique et la mise en place effective d'une zone de libre-échange de la région est consécutif à l'inadéquation des Etats africains à assumer pleinement leurs souverainetés économiques et géopolitiques.

Bien que les Etats tels que l'Angola, la RDC, le Congo-Brazzaville, le Cameroun et le Gabon se sont également engagés dans la stratégie de concentration des exportations des produits de base devant leur offrir l'amélioration de l'emploi des facteurs, l'extension des dotations des facteurs et l'établissement des effets de liaison bénéfiques pour l'ensemble de leurs économies.⁷ Ce choix volontariste ne se traduit malheureusement pas par des effets positifs en termes de développement.

⁶ AREZKI R. et PLOEG F. V. D., La malédiction des ressources naturelles peut-elle être transformée en bénédiction ? Le rôle des politiques et des institutions commerciales, Document de travail du FMI, document n° 07/55, 2007, pp. 1-34.

⁷ MYINT H., « L'économie des pays en développement », dans *La revue économique américaine*, vol. 56, n° 1/2, 1^{er} mars 1966, pp. 209-211.

Les raisons évoquées pour expliquer ce paradoxe étaient que les exportations des produits primaires, autres que le pétrole, ne peuvent pas soutenir durablement un processus de développement du fait de la lenteur de la progression de la demande internationale, du déclin tendanciel des cours mondiaux desdits produits, de la volatilité des recettes et du caractère inopérant des liaisons économiques.⁸

Le paradoxe de la richesse en Afrique centrale s'en trouve ainsi scientifiquement prouvé dans ce sens que l'argent provenant des ressources naturelles en général et des ressources extractives en particulier ne servent pas aux besoins fondamentaux et stratégiques pour les Etats et encore moins au profit de l'intégration économique régionale.

Les dispositifs juridico-réglementaires du système de gouvernance dans la gestion des revenus étant mis en place par tous les Etats de la région, c'est l'opacité des dividendes à redistribuer dans les différents compartiments qui posent problème en Afrique centrale.

Au Cameroun et au Gabon, ce système est régi par des Codes miniers. Au Congo, c'est le ministère des Finances et celui des hydrocarbures qui négocient les contrats pétroliers qui au sein de la CEMAC, sont des Contrats de Concessions, des Contrats de Partage de Production ou des Contrats de type hybride qui incluent un troisième partenaire, bailleur de fonds. En République Démocratique du Congo, il arrive que ça puissent être les individus qui signent des contrats en lieu et place de l'Etat (le cas du contrat chinois de 2008).

Il s'en suit donc un écart considérable entre les nombreuses richesses naturelles que possèdent ces Etats et les réalités économiques et sociales dans l'intégration économique régionale qui nécessite en premier lieu, la construction d'une zone de libre-échange régionale.

⁸ BALINEAU G. et CARIMENTRAND A., Détérioration des termes de l'échange, dans *Dictionnaire du commerce équitable*, Paris, 2012, pp. 78-85.

III. 4. La question culturelle

L'intégration se définit comme une démarche volontaire entre des partenaires. Son but est la mise en commun des ressources et des actions dont la finalité se résume en deux volets : l'Emergence et renforcement des relations économiques et la production des effets d'entraînement sur la croissance et le développement.

D'après l'école française de l'intégration⁹, on tient compte entre autres de la dimension historique qui explique l'intégration comme produit des transformations des structures économiques, politiques et sociales. Selon cette école, les Etats qui mettent en place une construction régionale basée sur les Etats-nations ayant une identité culturelle assumée peuvent mieux s'intégrer que ceux qui se cherchent encore.

Les attaques idéologiques et culturelles qui illustrent le manque de brassage humain entre peuples de la région montrent non seulement l'incapacité des Etats à garantir le bien-être de leurs citoyens propres, mais soulignent, en plus de façon flagrante, l'ampleur que le phénomène de discrimination a déjà prise, faute de moyens publics et de politique d'intégration effective de la part des gouvernements pour rétablir l'harmonie entre communautés nationales. Cette vulnérabilité et cette exposition des institutions étatiques face au manque de politique conséquente d'intégration et de discrimination montante remettent en question d'une façon évidente l'autorité de la CEEAC qui s'avère être la structure devant mettre ensemble les peuples centrafricains dans le respect de leurs droits fondamentaux.¹⁰

Nous pouvons, à ce titre, affirmer que la CEEAC est plus une intégration des dirigeants que des peuples. Bien ces dirigeants sont les représentants constitutionnels de ces peuples, ces derniers ne sont pas toujours leur émanation car la question des élections dans cette région laisse à désirer.

⁹ MARCHAL, « La communauté économique européenne et les pays en développement », dans *Les annales de la Faculté de droit et d'économie de l'Université de Paris*, 1965.

¹⁰ Voir préambule du Traité révisé de la CEEAC, Libreville, le 18 Décembre 2019.

IV. CONSTATS FAITS

L'idée que les pays africains doivent aller vers une intégration économique s'est développée à travers l'accord-cadre d'Abuja qui s'est inspiré des idées de la théorie de Balassa¹¹ qui est l'expression d'une époque dans laquelle l'accent était mis sur les libertés de circulation, les politiques publiques étant ignorées. L'économiste hongrois Bela Balassa a proposé en 1961 un schéma d'intégration régionale qui va de la simple zone de libre-échange à la constitution d'une union politique, en passant l'union douanière ou l'élaboration d'un marché commun. Le modèle qui construit un continent présentant une situation économique et politique non comparable à celle de l'Afrique.

Deux grands freins bloquent l'intégration des Etats de l'Afrique centrale à savoir : l'économie et la politique.

IV. 1. Sur le plan économique

L'écart de développement entre les pays d'Afrique et d'Europe constitue le principal problème de cette zone. En effet, les pays centrafricains moins avancés ont besoin de garder leurs droits de douane pour alimenter leurs recettes budgétaires et assurer leur développement. Le carburant, l'eau, l'électricité, l'éducation, la santé... étant subventionnés par l'Etat, la suppression des droits de douane aura un coup fatal sur le niveau de vie de la population déjà précaire dans la mesure où les recettes budgétaires sont en très grande partie issues des recettes douanières. Aussi, la majorité des entreprises africaines est peu compétitive. Ainsi, la suppression de toutes les barrières tarifaires dans cette zone pourrait entraîner l'effondrement des économies africaines et accentuer la dépendance de ces dernières face à l'Union Européenne.

Cependant, la politique de l'intégration commerciale mise en place par les pays membres n'a pas donné les résultats escomptés. La taxation communautaire, par exemple, ne s'est pas accompagnée d'une amélioration conséquente des infrastructures de transports et de communications, ce qui a

¹¹ BALASSA, *Les Nouveaux pays industrialisés dans l'économie mondiale*, Economica, Paris, 1986.

constitué un frein aux échanges commerciaux intra-CEEAC. Ces derniers n'ont pas évolué et ont même baissé de plus de la moitié. Aussi, la CEEAC demeure confrontée à plusieurs problèmes fonctionnels et organisationnels, principalement, la non-application des décisions prises à l'échelon communautaire.

Dans les échanges internationaux, l'Afrique centrale souffre de la volatilité des cours des matières premières dont la gestion n'est pas aisée comme le montrent les théories économiques de la croissance appauvrissante de Bhagwati¹² ; du syndrome hollandais par lequel le secteur pétrolier inhibe la croissance des autres secteurs économiques et du modèle de l'impact d'un boom du secteur minier sur le secteur des biens échangeables hors mine.

En d'autres termes, si les échanges internationaux offrent des avantages certains aux pays qui y participent et cimentent l'intégration économique régionale telle que le dit Balassa¹³, cela n'est pas le cas pour les pays de l'Afrique centrale qui sont tributaire des matières premières qui constituent encore le principal moyen d'obtenir le pouvoir d'achat nécessaire pour des importations vitales à leur développement économique mais se présentent comme un frein à la croissance économique et à l'épanouissement de l'intégration économique de la région centrafricaine.

IV. 2. Sur le plan politique

La gouvernance des Etats de la CEEAC se manifestent à travers la faiblesse des institutions politiques étroitement liées aux institutions économiques parce qu'elles règlent les institutions de réglementation des marchés, les institutions de stabilisation des marchés et les institutions de légitimation des marchés ; de la corruption et le détournement des deniers publics ; de la question de l'alternance au pouvoir où au Cameroun, au Gabon et en Guinée Equatoriale par exemple, le même pouvoir politique est en place depuis plus de vingt ans et des conflits politiques qui délocalisent l'affectation des revenus des ressources naturelles et extractives.

¹² BHAGWAT J., « Croissance appauvrissante : une note géométrique », dans *Review of Economic Studies*, n°25, juin 1958, pp. 201-205.

¹³ BALASSA, *Op. cit.*

L'intégration, sur le plan politique consiste à rassembler les éléments pour en former un tout ou réunir les parties existantes de façon à faire un tout organique ou encore augmenter la cohésion d'un tout déjà existant.¹⁴

Selon Jean Barrea¹⁵, l'intégration se situe sur deux plans : interne et international. Dans sa phase interne, le processus d'intégration consiste à accroître la solidarité entre les éléments d'un ensemble préexistant, à accroître et à développer la cohésion d'un ensemble déjà constitué. C'est à cette phase que se réfère Maurice Duverger lorsqu'il définit l'intégration comme « un processus d'unification d'une société qui suppose non seulement la suppression des conflits, mais aussi le développement des solidarités ».

Dans son aspect international, l'intégration peut être définie comme à la fois un processus et une situation qui, à partir d'une société internationale morcelée en unités indépendantes les unes des autres, tendent à leur substituer des nouvelles unités plus ou moins vastes, dotée au minimum du pouvoir de décision soit dans un ou plusieurs domaines déterminés, soit dans l'ensemble de domaines relevant de la compétence des unités intégrées, à susciter, au niveau des consciences individuelles, une adhésion ou une allégeance et à réaliser, au niveau des structures, une participation de tous au maintien et au développement de la nouvelle unité.¹⁶

A cet effet, comment peut-on former un tout avec des Etats qui présentent des disparités démocratiques, institutionnelles et juridiques. L'unité de l'intégration de l'Afrique centrale est mise en branle à cause de l'incapacité des dirigeants de ces Etats membres à respecter le jeu démocratique.

¹⁴ MOKILI D., Les problèmes d'intégration économique régionale, Cours inédit, L2 RI, UPN, Kinshasa, 2022.

¹⁵ BARREA J., Théories des relations internationales, de l'« idéalisme » à la « grande stratégie », Éditions Érasme, 4e éd., Namur, 2002, p. 325.

¹⁶ KABAMBA K. G., *La communauté économique africaine du XXIe siècle, mythe ou réalité ?*, éd. MES, Kinshasa, 2003.

CONCLUSION

L'objectif ultime de l'intégration est la suppression totale des barrières qui peuvent entraver les échanges commerciaux, la libre circulation des personnes et des biens, la diminution des coûts de transactions et à la convergence des règles et des politiques économiques sur le commerce, tout en assurant une bonne cohésion de paix et de sécurité entre Etats membres dans le respect des normes internationales.

L'Afrique centrale est la région la moins intégrée du continent, mais elle est la région qui reçoit le moins de ressources pour son intégration et la seule où l'assistance des institutions financières internationales en faveur de l'intégration a diminué au cours de cette décennie.

A travers cette réflexion, nous avons voulu analyser les différents problèmes qui bloquent l'intégration économique en Afrique centrale. Ces problèmes ou déficits sont à la fois économique et politique, en passant par l'aspect sociologique.

Le contexte politique général et les relations entre les Etats membres de la CEEAC sont un facteur d'influence majeur sur leur fonctionnalité, et les efforts entrepris pour renforcer les capacités doivent s'inscrire dans une compréhension approfondie de l'économie politique régionale.

D'un autre point de vue, il est possible que l'intégration régionale dépende du leadership d'une seule autorité incontestée qui définirait les priorités et conduirait les autres grâce à son hégémonie régionale. Tant que cette volonté politique ne se manifesterait pas chez un dirigeant ou un groupe de dirigeants œuvrant de concert, le projet d'intégration restera au point mort.

Pour favoriser le développement socio-économique de l'Afrique centrale dans une optique plus inclusive, diverses recommandations peuvent être combinées au fil du temps notamment : l'efficacité des opérations économiques, la durabilité des projets d'intégration, la performance économique des pays membres, l'amélioration du dialogue politique et

diplomatique, l'appui et le soutien des Etats dans la résolution des problèmes d'insécurité et d'instabilité par la mutualisation des forces.

En somme, tous les acteurs doivent s'investir plus systématiquement dans la quête de la résolution des problèmes de la région et dans les interventions sous-régionales en Afrique centrale.

L'engagement général en faveur de l'intégration régionale devant constituer un moyen de favoriser le développement économique, mais aussi, d'intensifier les différentes activités de la CEEAC dans le domaine de la paix et de la sécurité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AREZKI R. et PLOEG F. V. D., La malédiction des ressources naturelles peut-elle être transformée en bénédiction ? Le rôle des politiques et des institutions commerciales, Document de travail du FMI, document n° 07/55, 2007.
- BALASSA, *Les Nouveaux pays industrialisés dans l'économie mondiale*, Economica, Paris, 1986.
- BALINEAU G. et CARIMENTRAND A., Dégradation des termes de l'échange, dans *Dictionnaire du commerce équitable*, Paris, 2012.
- BARREA J., *Théories des relations internationales, de l'« idéalisme » à la « grande stratégie »*, Éditions Érasme, 4e éd., Namur, 2002.
- BHAGWAT J., « Croissance appauvrissante : une note géométrique », dans *Review of Economic Studies*, n°25, juin 1958.
- HUGON P., « Nouveaux défis économiques et financiers en Afrique subsaharienne », dans *Revue internationale et stratégique*, n° 46, 2002/2.
- KABAMBA K. G, *La communauté économique africaine du XXIe siècle, mythe ou réalité ?*, éd. MES, Kinshasa, 2003.
- LECOURTE D., « Le CPS de l'UA : clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? », dans *Afrique contemporaine*, n°212, 2004.

-
- MARCHAL, « La communauté économique européenne et les pays en développement », dans *Les annales de la Faculté de droit et d'économie de l'Université de Paris*, 1965.
- MOKILI D., Les problèmes d'intégration économique régionale, Cours inédit, L2 RI, UPN, Kinshasa, 2022.
- MWAYILA T., L'impact géopolitique des Etats continents sur la régionalisation de l'économie mondiale : le cas du nouveau partenariat Afrique/Chine/Brésil, dans *Présence Africaine*, n°175-176-177, 2008.
- MYINT H., « L'économie des pays en développement », dans *La revue économique américaine*, vol. 56, n° 1/2, 1^{er} mars 1966.
- NGUEMBOCK S., « Analyse transversale des défis de la paix en Afrique », disponible sur *irenees.net*, Paris, 2009.
- Traité révisé de la CEEAC, Libreville, le 18 Décembre 2019.
- YUBA D., « L'Afrique face à l'économie mondiale : un enjeu de survie des Etats du continent », Mémoire de licence, UPN, 2008.